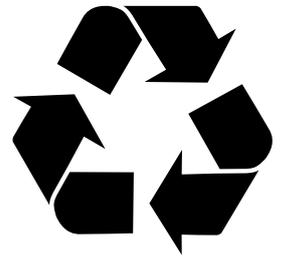


Élimination des appareils électriques usagés

Éliminer les piles et les batteries rechargeables dans le respect de l'environnement

Les piles et accumulateurs (batteries rechargeables) contiennent des ressources et des substances nocives. Chaque consommateur est donc légalement tenu de déposer les piles et accumulateurs usagés dans un point de collecte agréé. Ils sont ainsi recyclés dans le respect de l'environnement et des ressources.



Les piles contenant des substances nocives sont identifiées par les symboles chimiques Cd pour le cadmium, Hg pour le mercure et Pb pour le plomb. Les piles qui ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères sont identifiées par ce symbole (à gauche):

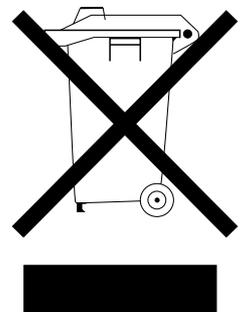


Les piles et batteries rechargeables domestiques peuvent être déposées dans tous les magasins Manufactum et dans toutes les boutiques Magazin. De plus, les piles et batteries rechargeables peuvent être rapportées **gratuitement** partout où des produits similaires sont vendus, quel que soit leur lieu d'achat, leur marque ou leur type. Pour les piles haute performance, veuillez recouvrir les pôles avant de les déposer au point de collecte afin d'éviter tout court-circuit.

Veuillez déposer les piles défectueuses dans le conteneur pour déchets toxiques de la déchetterie locale.

Éliminer les appareils électriques usagés dans le respect de l'environnement

Les appareils électriques et électroniques qui ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères sont marqués du symbole suivant:



Les appareils électriques contiennent des ressources précieuses, mais aussi des substances nocives. Chaque consommateur est donc légalement tenu de déposer ses appareils électriques usagés dans un point de collecte ou de reprise agréé, par exemple dans un centre de recyclage local. Les appareils électriques usagés y sont acceptés gratuitement et recyclés dans le respect de l'environnement et des ressources. Vous trouverez également les points de collecte agréés près de chez vous sur: www.take-e-back.de

Les appareils électriques usagés dont la longueur des côtés ne dépasse pas 25 cm y sont acceptés gratuitement, quel que soit leur nombre. Pour que les points de collecte take-e-back acceptent les appareils dont la longueur des bords dépasse 25 cm, vous devez avoir acheté un nouvel appareil chez nous et pouvoir le prouver en présentant une preuve d'achat correspondante.

MANUFACTUM.

Manufactum GmbH · 45729 Waltrop · Telefon +49 (0)2309 939050
www.manufactum.de · info@manufactum.de

Élimination des appareils électriques usagés

Enlèvement gratuit des appareils usagés

Si un nouvel appareil des catégories 1, 2 ou 4 de la loi sur les équipements électriques et électroniques vous est livré à votre domicile privé, vous avez légalement la possibilité de faire enlever gratuitement un appareil utilisé du même type qui remplit essentiellement les mêmes fonctions que le nouvel appareil. Au cours du processus de commande, il vous sera donc demandé si vous souhaitez retourner un appareil utilisé lors de la livraison du nouvel appareil.

Pourquoi les appareils électriques usagés doivent-ils être déposés dans un centre de collecte?

Les appareils électriques contiennent des ressources précieuses, mais aussi des substances nocives. Les points de collecte remettent les appareils usagés à des entreprises certifiées spécialisées dans l'élimination des déchets, qui vérifient d'abord si les appareils peuvent être remis à neuf et réutilisés. Dans l'idéal, les anciens produits peuvent être remis à neuf. Si la réutilisation n'est pas possible, les appareils usagés sont traités en conséquence. Les substances nocives sont retirées des appareils et les ressources précieuses sont recyclées. Cela permet de préserver l'environnement et les ressources qui se raréfient.

Remarque concernant la prévention des déchets

Conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE relative aux déchets et à leur transposition dans les législations des États membres de l'Union européenne, les mesures de prévention des déchets ont en principe la priorité sur les mesures de gestion des déchets. En ce qui concerne les équipements électriques et électroniques, les mesures de prévention des déchets consistent notamment à prolonger leur durée de vie en réparant les appareils défectueux et en revendant les appareils d'occasion en état de marche au lieu de les mettre au rebut. Pour plus d'informations, consultez le programme fédéral de prévention des déchets, auquel participent les «Länder» :

<https://www.bmu.de/publikation/abfallvermeidungsprogramm-des-bundes-unter-beteiligung-der-laender/>

MANUFACTUM.

Manufactum GmbH · 45729 Waltrop · Telefon +49 (0)2309 939050
www.manufactum.de · info@manufactum.de

Élimination des appareils électriques usagés

Veillez retirer les piles, les batteries rechargeables et les ampoules/lampes

Veillez retirer les piles et batteries usagées qui ne sont pas intégrées dans les appareils électriques usagés avant de les déposer. Veuillez ensuite les éliminer comme décrit ci-dessus. Veuillez également retirer les ampoules/lampes qui peuvent être retirées des appareils usagés sans les endommager avant de déposer les appareils électriques usagés. Veuillez ensuite éliminer les deux séparément comme décrit ci-dessous.

N'oubliez pas de supprimer les données

Remarque : chaque consommateur est responsable de la suppression des données à caractère personnel sur l'appareil électrique ou électronique lui-même.

Éliminer les lampes/ampoules et luminaires dans le respect de l'environnement

La plupart des lampes/ampoules (lampes fluorescentes compactes et tubulaires, ampoules à économie d'énergie, lampes à décharge et LED) contiennent des substances nocives et des ressources. Chaque consommateur est donc tenu par la loi de les remettre à un point de collecte agréé. Elles sont ainsi recyclées dans le respect de l'environnement et des ressources. Vous pouvez remettre gratuitement vos lampes/ampoules et luminaires à la déchetterie/au centre de recyclage local.

Vous trouverez également les points de collecte agréés près de chez vous à l'adresse suivante:
www.take-e-back.de

Les lampes/ampoules et luminaires y sont acceptés gratuitement.

Les **lampes fluorescentes compactes**, les **lampes à halogénures métalliques**, les **tubes fluorescents** et les **lampes au néon** peuvent contenir de faibles quantités de mercure. En cas de lampes endommagées, évitez tout contact avec la peau ! Ramassez les débris à l'aide d'un papier humide ou d'un morceau de carton et emballez les restes dans un récipient hermétique, par exemple un bocal en verre avec un couvercle à vis, pour les transporter à la déchetterie ou au centre de collecte des déchets dangereux. Aérez la pièce pendant environ 30 minutes. Ne passez pas l'aspirateur sur les débris.

Les ampoules à incandescence et halogènes peuvent être jetées avec les ordures ménagères. Si vous n'êtes pas sûr du type d'ampoule, veuillez la déposer dans un point de collecte approprié.

MANUFACTUM.

Manufactum GmbH · 45729 Waltrop · Telefon +49 (0)2309 939050
www.manufactum.de · info@manufactum.de